

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	19

Date de la convocation
23/11/2023

OBJET
DE LA
DELIBERATION

**DECISION
MODIFICATIVE
N° 1**

**BUDGET
GENDARMERIE**



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

**DELIBERATION N° 12
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre, à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- J.-M. CUILLE (procuration à A.-L. HUNOT)
- F. MALLET-MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- C. REWUCKI (procuration à C. CARIAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que les crédits au Budget Gendarmerie ne prévoient pas la possibilité d'annuler les titres sur années antérieures, sujet débattu lors de la délibération précédente.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante (virement de crédits de chapitre à chapitre) :

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	CHAPITRE 011 C/60611 - 750 €
	CHAPITRE 67 C/673 + 750 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231130-DE12-301123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2023

Affichage : 04/12/2023

